

L'ÉVÉNTEUR JOURNAL DU MATIN

PRIX DE L'ABONNEMENT... ÉDITION QUOTIDIENNE... ÉDITION HEBDOMADAIRE...

TARIF DES ANNONCES... Première insertion... Autres insertions... Les annonces...

ERNEST PACAUD, directeur de la rédaction.

BELLEAU & Cie, administrateurs. BUREAUX: 111, Cote Lamontagne, Basse-Ville, Québec.

ULRIC BARTHE, rédacteur

QUEBEC 27 OCTOBRE 1888

Un hommage désintéressé à l'hon. M. Mercier

L'OPINION D'UN JOURNAL TORY SUR LE CHEF NATIONAL

Le Citizen d'Ottawa, le principal organe du gouvernement fédéral à Ottawa, publiait jeudi un éloge de M. Mercier, que notre correspondant nous a signalé par télégramme.

L'hommage n'est pas au reste sans mélange, et l'organe tory n'a pu se dévouer complètement de tout esprit de parti dans son appréciation.

Mais enfin c'est un effort considérable dans la bonne voie, une tendance marquée à rendre justice à l'un de nos hommes les plus remarquables, et c'est en même temps un bon soufflet à la presse bleue qui ne se laisse guère passer un jour sans chercher à ruiner M. Mercier dans l'opinion publique.

Voici les choses agréables que le Citizen dit sur le compte de celui-ci :

Le premier ministre Mercier est en ce moment à Ottawa, et l'impitoyable reporter ne l'a pas manqué. Il faut admettre une chose, c'est que M. Mercier a le courage de ses opinions, et qu'il sait se défendre avec un tact parfait contre les attaques de ses adversaires. Il est le type du libéral français, ayant deux fois plus de bonhomie et de science du cœur humain qu'aucun de ses prédécesseurs de la même école.

Si le parti républicain enlevait l'Etat de New-York, l'élection lui serait infailliblement assurée avec une majorité de 17 voix. Mais ce résultat ne paraît guère probable. Jusqu'à présent, il semble que M. Cleveland ait plus gagné que perdu dans New-York ; et ces adversaires semblaient, au moins au début de la lutte, désespérer tout à fait de la possibilité de le battre dans cet Etat.

Mais les républicains fondent au contraire un grand espoir sur l'Indiana, qui est l'Etat auquel M. Harrison appartient. Il est bien rare, qu'en dépit de toute l'action des partis politiques, un Etat ne vote pas pour le candidat qui y réside, et dont le succès lui amènera nécessairement une part considérable du patronage gouvernemental.

D'ailleurs, l'Indiana n'a donné, en 1884, à M. Cleveland qu'une majorité de 6,612 voix sur 483,472 votants. Que M. Harrison déplace cette majorité, et il ne sera pas encore élu ; car il restera à M. Cleveland 204 délégués contre 197, soit une majorité de 7 voix. Mais dans l'hypothèse du revirement de l'Indiana, il suffirait d'enlever un seul des trois autres petits Etats douteux pour assurer, cette fois-ci incontestablement la majorité au candidat républicain.

On s'en convaincra, en étudiant séparément les trois combinaisons suivantes :

Table with 2 columns: State, Delegates. Rows: New-York (36), Indiana (15), Connecticut (9), New-Jersey (6), West-Virginie (6), California (8).

Il paraît précisément que, dans l'Etat de West-Virginie, qui a donné en 1884 à M. Cleveland une majorité de 4,321, il y a en construction un chemin de fer dont l'entrepreneur est républicain. Or cet entrepreneur a emporté dans l'Etat 3,000 ouvriers nègres. Les nègres votent habituellement en masse pour le ticket républicain ; et tout naturellement on s'est arrangé pour ralentir les travaux de construction, de façon à ce qu'ils ne soient pas encore achevés à la date de l'élection présidentielle. Ces 3,000 ouvriers auront donc le droit de vote dans le West-Virginie, et il est très possible qu'ils y déplacent la majorité.

Mais M. Harrison obtiendra-t-il les voix de son propre Etat, l'Indiana ? Les espérances que fondent là-dessus ses partisans pourraient bien être déçues ; car le candidat républicain a un mauvais pied dans son sac. Il a fait, l'an dernier, la balourdise de s'aliéner la classe ouvrière. Lors des grèves qui ont particulièrement sévi dans l'Indiana, on l'a entendu répéter "qu'un ouvrier était bien heureux de gagner \$1.00 par jour, qu'il n'avait pas besoin de gagner plus et qu'il n'y avait qu'à s'abstenir ceux qui ne seraient pas contents." Le mot a fait du tapage, et il détermina peut-être la réélection de Cleveland, en enlevant à M. Harrison le vote ouvrier.

Aussi bien, le parti républicain a-t-il abusé, cette fois-ci, de la théorie qui consiste à préférer, comme président, un homme nul à un homme capable. M. Harrison est par trop nul et par trop peu délié. On ne lui connaît d'autre titre que d'être le petit-fils de son grand père, M. V. H. Harrison, qui a été président en 1841 ; mais ce titre est mince aux yeux de nos voisins qui ne croient guère aux privilèges de l'hérédité en politique ; et M. Harrison a perdu sa qualité d'inconnu, en se faisant connaître en mauvais part, par ses propos sur la classe ouvrière.

Malgré tout, il est difficile de conjecturer l'issue de la lutte. M. Harrison peut être élu, à la condition de gagner New-York ; et, sans gagner New-York, à la condition de gagner l'Indiana et un autre petit Etat. Ce dernier résultat ne nous paraît pas vraisemblable. Mais il n'a rien d'impossible.

Courte réponse à une grosse naïserie

Le Chronicle croit que, si Montréal avait eu le bon esprit de choisir comme chef de police le capitaine Heigham, un Anglais, au lieu du colonel Hughes, un Canadien-français portant un nom anglais, — il y a beau temps que Morrison serait en prison.

Puisqu'il faut absolument un Anglais pour ces sortes de choses, d'après le Chronicle, que n'envoie-t-il chercher le chef de police de Londres, sir Charles Warren qui, avec plusieurs milliers d'hommes sous ses ordres, ayant à son service une police qui jusqu'à ces derniers temps passait pour la meilleure du monde, s'avoue incapable de s'emparer de la personne d'un monstre qui depuis un an égorge une femme de temps à autre, et qui en est à sa huitième victime en pleine capitale de l'Angleterre ?

ACTUALITES

On lit dans quelques journaux bleus que le président des Etats-Unis a approuvé son veto sur 97 lois passées à la dernière session du congrès, qui a duré près d'un an.

On cite cela pour justifier les désaveux de sir John.

Le rapprochement n'est pas heureux. En effet, aux Etats-Unis, il n'y a pas de veto pour les lois des législatures d'Etat. Le président peut se permettre de désavouer la législation du congrès fédéral, mais il lui faut pour cela de bonnes raisons, car il est tenu de motiver son opinion avec le plus grand soin.

Sur ce point, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

UN VIRTUOSE

Nombre de nos lecteurs ont eu déjà le plaisir d'entendre le célèbre virtuose Ovide Musin, et parlent encore de sa merveilleuse habileté comme violoniste.

Musin est né à Liège, Belgique, en 1854, de parents dans une position de fortune assez modeste. Entré très jeune au Conservatoire de musique, il en sortit à l'âge de 11 ans avec le premier prix et médaille d'or et convert des éloges de ses professeurs et de ses juges.

Des lors, son nom acquit une certaine célébrité dans sa ville natale. Son talent précoce et ses progrès étonnants décidèrent ses parents, qui s'y opposaient à l'origine, à le laisser continuer ses études musicales. L'enfant continua donc à développer son talent par un travail énergique dirigé par les meilleurs professeurs d'Europe. Appelé à Paris par le chef d'orchestre Paderewski, il y acquit d'emblée une réputation de premier ordre. Depuis lors, sa carrière n'a été qu'une longue succession de triomphes artistiques.

A Paris, il excita l'admiration des connaisseurs et l'enthousiasme du public. Le talent de Musin tient à la fois des trois écoles européennes : il a la largeur de vue et d'interprétation de l'école allemande, le charme, la grâce de l'école française et le brio des virtuoses italiens.

Il a de plus le tact de se mettre toujours en rapports sympathiques avec son auditoire et de faire un choix de morceaux que tous peuvent apprécier et goûter. Comme l'écrivait son secrétaire, "Musin ne joue pas en public pour lui-même, il joue pour ceux qui l'écoutent," et nous ajouterons, et le raison.

Musin a maintenant trente-quatre ans, il est de moyenne stature, bien proportionné, l'air intelligent et énergique. Il se présente dignement devant le public sans ostentation, mais sans fausse modestie. Sa tenue est irréprochable. Quelles que soient les difficultés techniques de la composition qu'il interprète, sa pose reste toujours ferme, admirablement correcte, et le public qui le voit toujours dominer l'œuvre qu'il exécute, ne se doute souvent pas de la merveilleuse habileté qu'il déploie ; il en éprouve une jouissance intense, c'est tout ce qu'il demande à l'artiste.

Depuis trois années consécutives que ses relations artistiques l'amènent en Amérique, Musin a véritablement conquis le public des grandes villes américaines ; partout on l'accueille avec empressement, on lui fait fête ; on ne jure en quelque sorte que par lui. Aucun virtuose, avant lui, n'est arrivé sur ce continent à commander autant d'estime et de popularité.

Une exposition d'ouvrages d'art aura lieu au magasin de MM. Bernard & Alaire le 31 du courant, et le 1er, 2 et 3 novembre prochain.

Ne manquez pas une si belle occasion. Beaucoup d'articles artistiques seront exposés qui se font à meilleur marché que les ouvrages à la main et sont plus durables. Les explications ainsi que l'exposition seront gratuites.

Les assassinats de femmes A LONDRES

Nous reproduisons d'un journal de Paris un article vraiment saisissant sur ce sujet.

Est-ce un fou, un aberré personnel ou un professionnel du meurtre, un vulgaire éventauteur de Whitechapel, capable de combiner ses coups, échapper encore aux pourpours de la police anglaise et que l'horrible découverte d'un autre corps de femme assassinée et mutilée, trouvé il y a quelques jours près de la Tamise, entre le parlement et l'endroit appelé Whitechapel, a porté à sept le nombre de victimes du nocturne assassin ?

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.

Le rapport que la fièvre typhoïde dévissait avec rigueur à Essex-Centre, Toronto, est faux. Il n'y a aujourd'hui qu'un cas, et un seul a succombé à cette maladie.

M. Murphy, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

Manufacture de J. H. Botterell & Co

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.

Le rapport que la fièvre typhoïde dévissait avec rigueur à Essex-Centre, Toronto, est faux. Il n'y a aujourd'hui qu'un cas, et un seul a succombé à cette maladie.

M. Murphy, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.

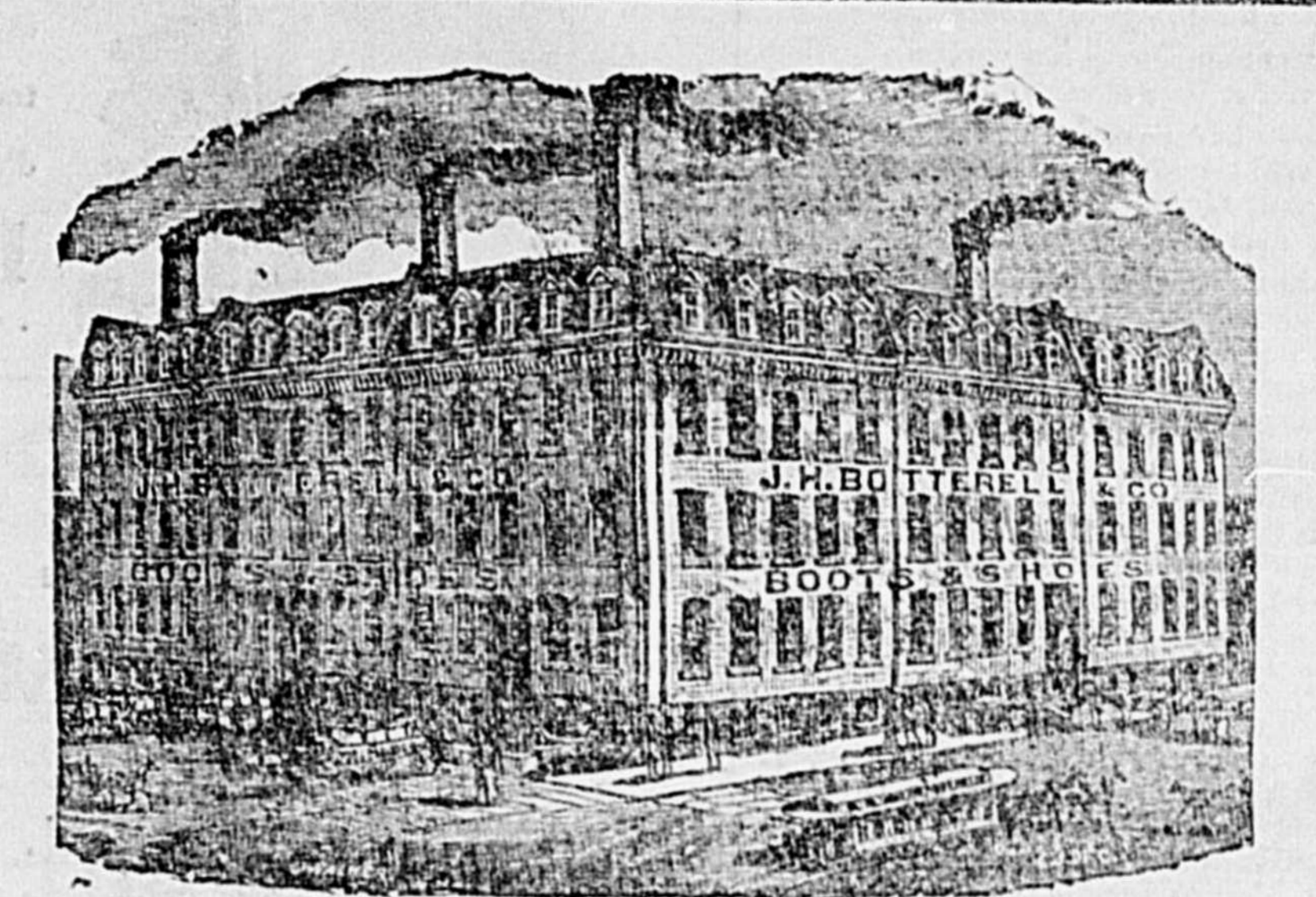
Le rapport que la fièvre typhoïde dévissait avec rigueur à Essex-Centre, Toronto, est faux. Il n'y a aujourd'hui qu'un cas, et un seul a succombé à cette maladie.

M. Murphy, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.



Manufacture de J. H. Botterell & Co

MANUFACTURE DE CHAUSSURES J. H. BOTTERELL & Co

Cet établissement compte quatre étages et a 125 pieds de long sur 80 de profondeur.

Le chiffre annuel des affaires est de 400,000 à 450,000 piastres.

On fabrique de 1,200 à 1,400 paires de chaussures par jour, et on emploie au-delà de 300 personnes. Il y a une centaine de femmes et filles.

Les heures de travail sont, comme ailleurs, de 7 heures à midi, et de 1 heure à 6. On ferme à 5 heures le samedi, et on paie les salaires ce jour-là.

Presque toutes les femmes travaillent à l'étage supérieur, sous la direction de Mlle Marie Vézina. Leur travail est d'appareiller et de piquer à la machine.

Après avoir été dirigé par M. Terhune, qui est le directeur-gérant de tout l'établissement.

M. Terhune est américain. Il a dirigé plusieurs établissements aux Etats-Unis avant de venir ici. Voilà cinq ans qu'il réside à Québec.

C'est M. R. Terhune qui est le directeur-gérant de tout l'établissement.

Il a de plus le tact de se mettre toujours en rapports sympathiques avec son auditoire et de faire un choix de morceaux que tous peuvent apprécier et goûter.

Comme l'écrivait son secrétaire, "Musin ne joue pas en public pour lui-même, il joue pour ceux qui l'écoutent," et nous ajouterons, et le raison.

Musin a maintenant trente-quatre ans, il est de moyenne stature, bien proportionné, l'air intelligent et énergique.

Il se présente dignement devant le public sans ostentation, mais sans fausse modestie. Sa tenue est irréprochable. Quelles que soient les difficultés techniques de la composition qu'il interprète, sa pose reste toujours ferme, admirablement correcte, et le public qui le voit toujours dominer l'œuvre qu'il exécute, ne se doute souvent pas de la merveilleuse habileté qu'il déploie ; il en éprouve une jouissance intense, c'est tout ce qu'il demande à l'artiste.

Depuis trois années consécutives que ses relations artistiques l'amènent en Amérique, Musin a véritablement conquis le public des grandes villes américaines ; partout on l'accueille avec empressement, on lui fait fête ; on ne jure en quelque sorte que par lui.

Aucun virtuose, avant lui, n'est arrivé sur ce continent à commander autant d'estime et de popularité.

Une exposition d'ouvrages d'art aura lieu au magasin de MM. Bernard & Alaire le 31 du courant, et le 1er, 2 et 3 novembre prochain.

Ne manquez pas une si belle occasion. Beaucoup d'articles artistiques seront exposés qui se font à meilleur marché que les ouvrages à la main et sont plus durables.

Les explications ainsi que l'exposition seront gratuites.

Les assassinats de femmes A LONDRES

Nous reproduisons d'un journal de Paris un article vraiment saisissant sur ce sujet.

Est-ce un fou, un aberré personnel ou un professionnel du meurtre, un vulgaire éventauteur de Whitechapel, capable de combiner ses coups, échapper encore aux pourpours de la police anglaise et que l'horrible découverte d'un autre corps de femme assassinée et mutilée, trouvé il y a quelques jours près de la Tamise, entre le parlement et l'endroit appelé Whitechapel, a porté à sept le nombre de victimes du nocturne assassin ?

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.

Le rapport que la fièvre typhoïde dévissait avec rigueur à Essex-Centre, Toronto, est faux. Il n'y a aujourd'hui qu'un cas, et un seul a succombé à cette maladie.

M. Murphy, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

UN VIRTUOSE

Nombre de nos lecteurs ont eu déjà le plaisir d'entendre le célèbre virtuose Ovide Musin, et parlent encore de sa merveilleuse habileté comme violoniste.

Musin est né à Liège, Belgique, en 1854, de parents dans une position de fortune assez modeste. Entré très jeune au Conservatoire de musique, il en sortit à l'âge de 11 ans avec le premier prix et médaille d'or et convert des éloges de ses professeurs et de ses juges.

Des lors, son nom acquit une certaine célébrité dans sa ville natale. Son talent précoce et ses progrès étonnants décidèrent ses parents, qui s'y opposaient à l'origine, à le laisser continuer ses études musicales.

L'enfant continua donc à développer son talent par un travail énergique dirigé par les meilleurs professeurs d'Europe. Appelé à Paris par le chef d'orchestre Paderewski, il y acquit d'emblée une réputation de premier ordre.

Depuis lors, sa carrière n'a été qu'une longue succession de triomphes artistiques.

A Paris, il excita l'admiration des connaisseurs et l'enthousiasme du public. Le talent de Musin tient à la fois des trois écoles européennes : il a la largeur de vue et d'interprétation de l'école allemande, le charme, la grâce de l'école française et le brio des virtuoses italiens.

Il a de plus le tact de se mettre toujours en rapports sympathiques avec son auditoire et de faire un choix de morceaux que tous peuvent apprécier et goûter.

Comme l'écrivait son secrétaire, "Musin ne joue pas en public pour lui-même, il joue pour ceux qui l'écoutent," et nous ajouterons, et le raison.

Musin a maintenant trente-quatre ans, il est de moyenne stature, bien proportionné, l'air intelligent et énergique.

Il se présente dignement devant le public sans ostentation, mais sans fausse modestie. Sa tenue est irréprochable. Quelles que soient les difficultés techniques de la composition qu'il interprète, sa pose reste toujours ferme, admirablement correcte, et le public qui le voit toujours dominer l'œuvre qu'il exécute, ne se doute souvent pas de la merveilleuse habileté qu'il déploie ; il en éprouve une jouissance intense, c'est tout ce qu'il demande à l'artiste.

Depuis trois années consécutives que ses relations artistiques l'amènent en Amérique, Musin a véritablement conquis le public des grandes villes américaines ; partout on l'accueille avec empressement, on lui fait fête ; on ne jure en quelque sorte que par lui.

Aucun virtuose, avant lui, n'est arrivé sur ce continent à commander autant d'estime et de popularité.

Une exposition d'ouvrages d'art aura lieu au magasin de MM. Bernard & Alaire le 31 du courant, et le 1er, 2 et 3 novembre prochain.

Les assassinats de femmes A LONDRES

Nous reproduisons d'un journal de Paris un article vraiment saisissant sur ce sujet.

Est-ce un fou, un aberré personnel ou un professionnel du meurtre, un vulgaire éventauteur de Whitechapel, capable de combiner ses coups, échapper encore aux pourpours de la police anglaise et que l'horrible découverte d'un autre corps de femme assassinée et mutilée, trouvé il y a quelques jours près de la Tamise, entre le parlement et l'endroit appelé Whitechapel, a porté à sept le nombre de victimes du nocturne assassin ?

Le décompte des bulletins a modifié le résultat, donnant une majorité de 3 voix au candidat de l'opposition, M. Willoughby.

L'honorable M. Turotte est parti pour Montréal et ne sera de retour que lundi.

Le rapport que la fièvre typhoïde dévissait avec rigueur à Essex-Centre, Toronto, est faux. Il n'y a aujourd'hui qu'un cas, et un seul a succombé à cette maladie.

M. Murphy, M. P. P., pour Québec-Ouest, est arrivé en cette ville, de Ste Anne de la Pérade où il était allé passer quelques jours.

L'honorable M. Mercier, premier ministre de la province, a fait cadeau d'une superbe chasuble à M. Monseigneur Bégin, à l'occasion de l'élevation de ce dernier à l'épiscopat.

UN VIRTUOSE

Nombre de nos lecteurs ont eu déjà le plaisir d'entendre le célèbre virtuose Ovide Musin, et parlent encore de sa merveilleuse habileté comme violoniste.

Musin est né à Liège, Belgique, en 1854, de parents dans une position de fortune assez modeste. Entré très jeune au Conservatoire de musique, il en sortit à l'âge de 11 ans avec le premier prix et médaille d'or et convert des éloges de ses professeurs et de ses juges.

Des lors, son nom acquit une certaine célébrité dans sa ville natale. Son talent précoce et ses progrès étonnants décidèrent ses parents, qui s'y opposaient à l'origine, à le laisser continuer ses études musicales.

L'enfant continua donc à développer son talent par un travail énergique dirigé par les meilleurs professeurs d'Europe. Appelé à Paris par le chef d'orchestre Paderewski, il y acquit d'emblée une réputation de premier ordre.

Depuis lors, sa carrière n'a été qu'une longue succession de triomphes artistiques.

A Paris, il excita l'admiration des connaisseurs et l'enthousiasme du public. Le talent de Musin tient à la fois des trois écoles européennes : il a la largeur de vue et d'interprétation de l'école allemande, le charme, la grâce de l'école française et le brio des virtuoses italiens.

Il a de plus le tact de se mettre toujours en rapports sympathiques avec son auditoire et de faire un choix de morceaux que tous peuvent apprécier et goûter.

Comme l'écrivait son secrétaire, "Musin ne joue pas en public pour lui-même, il joue pour ceux qui l'écoutent," et nous ajouterons, et le raison.

Musin a maintenant trente-quatre ans, il est de moyenne stature, bien proportionné, l'air intelligent et énergique.

Il se présente dignement devant le public sans ostentation, mais sans fausse modestie. Sa tenue est irréprochable. Quelles que soient les difficultés techniques de la composition qu'il interprète, sa pose reste toujours ferme, admirablement correcte, et le public qui le voit toujours dominer l'œuvre qu'il exécute, ne se doute souvent pas de la merveilleuse habileté qu'il déploie ; il en éprouve une jouissance intense, c'est tout ce qu'il demande à l'artiste.

Depuis trois années consécutives que ses relations artistiques l'amènent en Amérique, Musin a véritablement conquis le public des grandes villes américaines ; partout on l'accueille avec empressement, on lui fait fête ; on ne jure en quelque sorte que par lui.

Aucun virtuose, avant lui, n'est arrivé sur ce continent à commander autant d'estime et de popularité.

Une exposition d'ouvrages d'art aura lieu au magasin de MM. Bernard & Alaire le 31 du courant, et le 1er, 2 et 3 novembre prochain.

Ne manquez pas une si belle occasion. Beaucoup d'articles artistiques seront exposés qui se font à meilleur marché que les ouvrages à la main et sont plus durables.

UN ASSAUT BRUTAL

DANS UN RESTAURANT DE LA BASSE-VILLE

FRACTURE DU CRANE

Le coupable arrêté

Jouli soir, vers dix heures, un assaut brutal a été commis par un nommé Maurice Flynn...

Alors Flynn, sans ajouter une parole, se mit à frapper avec son verre qu'il tenait à la main...

Les médecins ont déclaré que la blessure était sérieuse.

La cause de cette provocation remonte à plusieurs mois. L'assailant en voulait beaucoup au capitaine Morris...

Nous devons ajouter que le restaurant où a été commis l'assaut a continué d'être bien tenu...

Hier matin à dix heures, le prisonnier Flynn a été traduit en cour de police et a été renvoyé en prison...

MM. les docteurs Ahern et Gosselin, qui avaient été appelés immédiatement après l'assaut...

Les pompiers ont été appelés hier midi à la boîte douze pour un feu de cheminée.

Un peuvant avoir les pompiers ont été mandés chez M. Cowan, épicière, coin des rues Collins et St-Jean...

Le nommé Rodrigue qui a été arrêté à St-Georges de Beauce, par les constables Buteau et Mercier...

Le nommé Rodrigue qui a été arrêté à St-Georges de Beauce, par les constables Buteau et Mercier...

Madame Dr Barry, de cette ville, par son testament, avait donné tous ses biens, évalués à \$14,000...

Un jeune garçon occupé à pêcher l'éperlan au quai de la douane, tomba dans l'eau hier. Il a été repêché par des personnes qui se trouvaient dans une chaloupe...

Plus de 200 minots de patates ont été vendus jeudi matin sur le marché Champlain par les cultivateurs des paroisses environnantes...

Le magnifique chemin de croix acheté pour l'Église Notre-Dame des Victoires à la basse-ville, est arrivé ces jours-ci de Paris...

Dimanche dernier, un apprenti plombier de notre ville était avec un certain nombre d'amis...

On remarque la présence, en ville, de plusieurs membres du clergé venus pour assister, dimanche prochain, à la cérémonie de la consécration épiscopale de Mgr Bégin...

On remarque la présence, en ville, de plusieurs membres du clergé venus pour assister, dimanche prochain, à la cérémonie de la consécration épiscopale de Mgr Bégin...

Bulletin Maritime

26 octobre.

Steamers arrivés aux ports étrangers venant de Alaska, Queenstown, New-York, City of Rome, New-York, Liverpool.

Le steamer Polynesian est arrivé de Montréal hier à 10 p.m. et après avoir complété son cargaison...

Le steamer Grecian, est arrivé de Montréal hier soir à 11.30, et a continué ce matin à 3 hrs pour Liverpool.

Le steamer Dominion parti de Québec est arrivé à Bristol mardi dernier.

Le steamer Barcelona parti des ports de la Méditerranée, en destination de Québec et Montréal est arrivé à Halifax mardi dernier.

L'Administration du bureau Halifax, vient de publier la liste des départs maritimes arrivés durant le mois d'août 1888...

On a placé une nouvelle chaudière au tender "Hygia" de la quarantaine; et hier il est parti pour la Grande Ile.

Pendant l'hiver prochain les propriétaires du remorqueur Ida feront reconstruire la coque de ce vaisseau.

Le remorqueur J. B. Booth est parti hier pour Montréal avec plusieurs barges.

Le remorqueur Jacques-Cartier est arrivé hier de Montréal avec deux barges.

Le remorqueur Rival est parti pour Montréal hier avec deux goélettes, deux barges à canal et trois bateaux.

Le remorqueur Dauntless est parti hier de Montréal pour notre port avec la barque Venezuela.

La barque Ruby sera chargée prête pour la mer demain.

La barque Atlante, capitaine Gjersten, venant de Tadoussac, est arrivée à Sligo le 17 octobre courant.

Le travail d'embarquement de l'épave du steamer Iroquois, au cap La Roche, a été abandonné pour cette saison.

La barque à vapeur Ireland est arrivée de Montréal à 2 p.m. hier et a continué pour Havre de Grâce.

Arrivages au port de Québec. Voici un état comparatif du nombre des vaisseaux avec leur tonnage arrivés dans ce port en 1887 et 1888 jusqu'au 18 octobre.

Table with columns: Vaisseaux, Tonneaux, 1887, 1888.

Plus de 45. Plus 45,703

Les marches de Québec

Québec, 16 octobre 1888.

Table with columns: Patente, Supplément extra, Extra sur farine, Extra de pain, etc.

Table with columns: Extra de pain, Extra de farine, Extra de sucre, etc.

Table with columns: Médium, Extra de pain, Extra de farine, etc.

Table with columns: Avoine, Peis, Fèves blanches, etc.

Table with columns: Saumon No 1, Saumon No 2, etc.

Table with columns: Saumon No 3, Saumon No 4, etc.

Table with columns: Saumon No 5, Saumon No 6, etc.

Table with columns: Saumon No 7, Saumon No 8, etc.

Table with columns: Saumon No 9, Saumon No 10, etc.

Table with columns: Saumon No 11, Saumon No 12, etc.

Table with columns: Saumon No 13, Saumon No 14, etc.

Table with columns: Saumon No 15, Saumon No 16, etc.

Table with columns: Saumon No 17, Saumon No 18, etc.

Table with columns: Saumon No 19, Saumon No 20, etc.

Table with columns: Saumon No 21, Saumon No 22, etc.

Table with columns: Saumon No 23, Saumon No 24, etc.

Table with columns: Saumon No 25, Saumon No 26, etc.

Table with columns: Saumon No 27, Saumon No 28, etc.

Table with columns: Saumon No 29, Saumon No 30, etc.

POELES, FOURNAISES

Les soussignés ont en main le plus grand assortiment de Poêles à bois et de Fournaises à charbon de toutes espèces...

L'on achète tout espèce de vieux poêles et les échange pour des neufs.

Assi, assortiment de chaudières à charbon de 35 en montant.

Planches pour dessous de poêles de toutes grandeurs.

S'il vous plaît visiter nos salles d'échantillons au No. 175, rue St. Paul.

Demers & Riverin, octobre, 1888. — J. E.

GRANDE VENTE A BON MARCHÉ

20 pour cent d'escompte DURANT LE MOIS D'OCTOBRE SEULEMENT

EUG. ROY No. 332, RUE SAINT-JEAN (BLOC HETHRINGTON)

LOTÉRIE NATIONALE DE COLONISATION

Sous le patronage de M. le CURÉ A. LABELLE. Au profit de l'Œuvre des Sociétés Diocésaines de Colonisation de la Province de Québec.

CLASSE D. Le DIX-SEPTIEME tirage mensuelle aura lieu le Mercredi, 21 Novembre 1888

Table with columns: Valeur des Lots, Gros lot, Lot de 100, etc.

2307 LOTS VALANT \$50,000.00 \$1.00 LE BILLET

Il est offert au porteur de tout numéro gagnant de lui payer en espèces le montant de son lot, moins une commission de dix pour cent.

TIRAGE LE 3ME MERCREDI DE CHAQUE MOIS Pour le Conseil d'Administration, Le Secrétaire, S. E. LEFEBVRE, 19, Rue St. Jacques, MONTREAL, Canada.

VICTOR MARIÉ, Agent pour la vente des Billets à Québec, à qui toute demande de billets par lettre peuvent être adressées.

MUSIQUE A TRES BAS PRIX.

Nous vendons le choix de romances françaises et anglaises seulement 10 cts, chez qui les prix ordinaires sont de 25 cts, 30 cts, et 35 cts.

POELES, FOURNAISES

Les soussignés ont en main le plus grand assortiment de Poêles à bois et de Fournaises à charbon de toutes espèces...

L'on achète tout espèce de vieux poêles et les échange pour des neufs.

Assi, assortiment de chaudières à charbon de 35 en montant.

Planches pour dessous de poêles de toutes grandeurs.

S'il vous plaît visiter nos salles d'échantillons au No. 175, rue St. Paul.

Demers & Riverin, octobre, 1888. — J. E.

PHOTOGRAPIE H. ROY

74, RUE SAINT-JOSEPH, 74, (BLOC BELLEVEU) L'édifice dans lequel se trouvent depuis plusieurs années les galeries photographiques de M. H. Roy...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

AVIS. Le soussigné désire offrir ses remerciements aux banquiers, aux marchands, et aux hommes d'affaires en général de la confiance qu'il lui ont témoignée...

CORPORATION DE QUEBEC

HOTEL DE VILLE Québec, 22 octobre 1888.

A une séance spéciale du Conseil de ville de la cité de Québec, tenue vendredi le 19 jour d'octobre 1888, le règlement suivant a été une première fois adopté :

Règlement pour le prolongement des rues Artillerie et Ste-Julie dans le quartier Montcalm, dans la cité de Québec.

Attendu qu'il est de nécessité urgente de prolonger les rues Artillerie et Ste-Julie dans le quartier Montcalm, dans la cité de Québec...

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

Le conseil de la dite cité de Québec aura plein pouvoir et autorité d'ordonner, par règlement, l'ouverture, le prolongement ou l'élargissement des rues, chemins, places publiques ou squares, et la construction des édifices publics, et d'ordonner en même temps que ces améliorations se feront à même les fonds de la cité.

LES MARCHES DE QUEBEC

Québec, 16 octobre 1888.

Table with columns: Patente, Supplément extra, Extra sur farine, etc.

Table with columns: Extra de pain, Extra de farine, Extra de sucre, etc.

Table with columns: Médium, Extra de pain, Extra de farine, etc.

Table with columns: Avoine, Peis, Fèves blanches, etc.

Table with columns: Saumon No 1, Saumon No 2, etc.

Table with columns: Saumon No 3, Saumon No 4, etc.

Table with columns: Saumon No 5, Saumon No 6, etc.

Table with columns: Saumon No 7, Saumon No 8, etc.

Table with columns: Saumon No 9, Saumon No 10, etc.

Table with columns: Saumon No 11, Saumon No 12, etc.

Table with columns: Saumon No 13, Saumon No 14, etc.

Table with columns: Saumon No 15, Saumon No 16, etc.

Table with columns: Saumon No 17, Saumon No 18, etc.

Table with columns: Saumon No 19, Saumon No 20, etc.

Table with columns: Saumon No 21, Saumon No 22, etc.

Table with columns: Saumon No 23, Saumon No 24, etc.

Table with columns: Saumon No 25, Saumon No 26, etc.

Table with columns: Saumon No 27, Saumon No 28, etc.

Table with columns: Saumon No 29, Saumon No 30, etc.

NOUVELLES

Attaques. Les pompiers ont été appelés hier midi à la boîte douze pour un feu de cheminée.

Un peuvant avoir les pompiers ont été mandés chez M. Cowan, épicière, coin des rues Collins et St-Jean...

Le nommé Rodrigue qui a été arrêté à St-Georges de Beauce, par les constables Buteau et Mercier...

Le nommé Rodrigue qui a été arrêté à St-Georges de Beauce, par les constables Buteau et Mercier...

Madame Dr Barry, de cette ville, par son testament, avait donné tous ses biens, évalués à \$14,000...

Un jeune garçon occupé à pêcher l'éperlan au quai de la douane, tomba dans l'eau hier. Il a été repêché par des personnes qui se trouvaient dans une chaloupe...

Plus de 200 minots de patates ont été vendus jeudi matin sur le marché Champlain par les cultivateurs des paroisses environnantes...

Le magnifique chemin de croix acheté pour l'Église Notre-Dame des Victoires à la basse-ville, est arrivé ces jours-ci de Paris...

Dimanche dernier, un apprenti plombier de notre ville était avec un certain nombre d'amis...

On remarque la présence, en ville, de plusieurs membres du clergé venus pour assister, dimanche prochain, à la cérémonie de la consécration épiscopale de Mgr Bégin...

Blé de semence vieux de 5,000 ans

Une expérience des plus intéressantes a été faite à Cincinnati, E.-U., en récoltant du blé dont la semence date du temps de la sortie des Israélites hors de l'Égypte...

Après la bénédiction extérieure, NN. SS. les Evêques et le clergé, suivis des fidèles, ont rendu à l'église et la touchante cérémonie de la bénédiction se termine.

Cette église est bâtie en pierre et mesure 150 pieds sur 65. La sacristie à 50 pieds sur 36.

La cloche qui pèse 2996 livres a reçu les noms de Léon-Antoine-Michel.

Un Anglais a calculé que tout le tabac consommé en une année, fumé, chiqué et prisé, si on le roulait en forme de corde de deux pouces de diamètre, formerait un serpent gigantesque qui, suivant la ligne de l'équateur pourrait faire trente fois le tour de la terre.

Avec la même quantité de tabac pressé en tablettes solides, comme celles qui servent à la chique des matelots, on éleverait une pyramide presque égale à la troisième des grandes pyramides de Gizeh.

Un médecin américain vient d'inventer un procédé qui, à son avis, remplacerait, avec avantage, l'embaumement des cadavres, ainsi que la crémation, et coûterait aussi moins cher que ces deux opérations.

D'après le procédé du médecin américain, le cadavre sera soumis à une pression hydraulique et se condensera en un petit bloc qui aura l'apparence d'un bloc de marbre. Le corps d'un homme d'un âge mûr pourra ainsi être réduit à la forme d'un cube d'une dimension de douze pouces.

Voici ce que perçoivent les évêques protestants dans ce pays, chaque année : L'évêque de New-York, \$10,000; celui du Maine, \$13,000. Les évêques de Californie, Chicago, Long Island et Massachusetts, \$8,000 chaque. Un grand nombre d'autres, \$5,000.

En Angleterre on l'Etat supporte l'église, le primat reçoit \$75,000 par année. Deux autres évêques reçoivent \$50,000 chacun. Et autres \$40,000, 25,000 et 20,000.

Confection de haut goût

SATISFACTION GARANTIE — CHEZ — CHARLES BEAULIEU MARCHAND-TAILLEUR NO. 213, RUE ET FAUBOURG ST. JEAN

Tout en recherchant exécutant ses nombreux clients de leur confiance et de leurs commandes tous les jours croissantes, M. Beaulieu s'empresse de leur faire part d'une nouvelle qui les enorgueillit, il le dit sans cesse, à lui continuer leurs faveurs.

Dans le but de leur donner à l'avenir plus de satisfaction, il a pu, si possible, que dans la passé, il a fait les frais d'un voyage très dispendieux à New-York, dont il a visité les grandes étalages, et où il a pratiqué avec les maîtres en l'art de tailler et de confectionner les habits de toutes sortes. Aujourd'hui, il n'y a pas de secret qu'il ne connaisse et avec lequel il ne soit familiarisé, et il fera tout en son pouvoir pour en donner la bénédiction à ses nombreux clients.

En outre, à l'avenir, M. Beaulieu aura toujours en magasin une grande variété de dernières nouveautés en fait de draps, par habillements de toutes sortes.

Tout en recherchant exécutant ses nombreux clients de leur confiance et de leurs commandes tous les jours croissantes, M. Beaulieu s'empresse de leur faire part d'une nouvelle qui les enorgueillit, il le dit sans cesse, à lui continuer leurs faveurs.

Dans le but de leur donner à l'avenir plus de satisfaction, il a pu, si possible, que dans la passé, il a fait les frais d'un voyage très dispendieux à New-York, dont il a visité les grandes étalages, et où il a pratiqué avec les maîtres en l'art de tailler et de confectionner les habits de toutes sortes. Aujourd'hui, il n'y a pas de secret qu'il ne connaisse et avec lequel il ne soit familiarisé, et il fera tout en son pouvoir pour en donner la bénédiction à ses nombreux clients.

En outre, à l'avenir, M. Beaulieu aura toujours en magasin une grande variété de dernières nouveautés en fait de draps, par habillements de toutes sortes.

Tout en recherchant exécutant ses nombreux clients de leur confiance et de leurs commandes tous les jours croissantes, M. Beaulieu s'empresse de leur faire part d'une nouvelle qui les enorgueillit, il le dit sans cesse, à lui continuer leurs faveurs.

Dans le but de leur donner à l'avenir plus de satisfaction, il a pu, si possible, que dans la passé, il a fait les frais d'un voyage très dispendieux à New-York, dont il a visité les grandes étalages, et où il a pratiqué avec les maîtres en l'art de tailler et de confectionner les habits de toutes sortes. Aujourd'hui, il n'y a pas de secret qu'il ne connaisse et avec lequel il ne soit familiarisé, et il fera tout en son pouvoir pour en donner la bénédiction à ses nombreux clients.

En outre, à l'avenir, M. Beaulieu aura toujours en magasin une grande variété de dernières nouveautés en fait de draps, par habillements de toutes sortes.

COUR D'ADULTES

CLASSES DU SOIR LE CERCLE DE LA SALLE ROYALHIERA SES COLLES LE 9 NOVEMBRE PROCHAIN

Aux cours d'Anglais, de comptabilité, d'écriture de lettres, de géographie, et de musique professés avec tant de succès l'année dernière, nous ajoutons cette année quatre cours nouveaux : Français et littérature, Latin, Dessin et Sténographie.

Les renseignements s'adresser au secrétaire, tous les jours, à la Salle de la Salle, 5, rue St-Jean.

Aux cours d'Anglais, de comptabilité, d'écriture de lettres, de géographie, et de musique professés avec tant de succès l'année dernière, nous ajoutons cette année quatre cours nouveaux : Français et littérature, Latin, Dessin et Sténographie.

Les renseignements s'adresser au secrétaire, tous les jours, à la Salle de la Salle, 5, rue St-Jean.

Aux cours d'Anglais, de comptabilité, d'écriture de lettres, de géographie, et de musique professés avec tant de succès l'année dernière, nous ajoutons cette année quatre cours nouveaux : Français et littérature, Latin, Dessin et Sténographie.

Les renseignements s'adresser au secrétaire, tous les jours, à la Salle de la Salle, 5, rue St-Jean.



DERNIÈRES DÉPÊCHES

PARNELL VS LE "TIMES"

Une cause qui n'avance à rien parce qu'on ne trouve pas de preuves contre un homme innocent

Londres, 26 oct.—Lorsque le Times de Londres a publié ses odieuses libelles contre M. Parnell, l'accusant de pactiser avec des assassins, il s'est produit chez tous les hommes gens un mouvement d'indignation : un cri de joie s'est élevé en apprenant que malgré sa faiblesse relative et son manque de ressources, le grand patriote Irlandais se préparait à demander raison à son puissant adversaire. Mais à la vue de l'attitude hantaine des propriétaires du journal, en attendant leurs vantardises de succès, en constatant que tout le poids de l'influence du gouvernement leur était acquis, le public a commencé à concevoir des craintes légitimes sur le résultat, à croire que la conspiration pourrait peut-être triompher du droit.

Les premiers incidents de la cause n'étaient pas faits pour dissiper ces inquiétudes. Le parlement a nommé une commission composée de juges partisans renommés du Times, avec des pouvoirs limités de façon à causer le plus de tort possible aux chefs paralistes. Le procès s'instruit depuis cette commission il y a plusieurs semaines. Le procureur-général Webster, représentant le Times a commencé dès le début à faire l'exposé de la cause, et non seulement il n'a pas encore terminé, mais il en a encore assuré-t-on, pour plus d'une semaine. Jamais au dire des meilleurs avocats, réels plus qu'enthousiastes, l'accusé n'a été fait devant une cour de justice.

L'opinion se confirme que la cause du Times est plus faible que même ses ennemis ne se l'imaginaient, et que la tâche confiée au procureur-général est complètement au-dessus de ses forces. Les avocats de M. Parnell n'ont pas encore commencé leur plaidoyer régulier et cependant il est prouvé, et le Times l'admet, que nombre des lettres des Irlandais que les journaux ont publiées sur ce leur possession, sont des faux. On peut voir clairement que quelque personnage sans aveu fournit périodiquement au journal des lettres apocryphes dans le but de perdre le chef de la Ligue.

Tels sont les moyens dont on se sert pour perdre dans l'opinion publique un homme qui a consacré sa vie entière à l'émancipation de son pays.

Jusqu'à présent on n'a réussi qu'à prouver la duplicité des gens du Times.

LES MEURTRES DE WHITECHAPEL

Accusations injustes portées par le chef de police de Londres

Londres, 26 oct.—Sir Charles Warren, chef de police de Londres, a préparé un article qui sera publié samedi, au cours duquel il se défend de l'accusation d'incompétence en rejetant la faute de la non-arrestation du meurtrier de Whitechapel sur les politiciens et les journalistes. Ces accusations sont extrêmement injustes. Les politiciens, en effet, quels que soient leurs fautes, ne se sont jamais mêlés de cette affaire autrement qu'en la mentionnant incidemment. L'accusation contre les journaux est encore plus injuste. Dans le même article, sir Charles Warren propose l'établissement de comités de vigilance. Or c'est précisément ce qu'ont fait les journaux ; ils ne sont pas contents de les proposer, mais les ont organisés. Sir Charles Warren, de son côté, les a ignorés à peu près complètement.

Une grève

Londres, 26 octobre. — La grève des mineurs prend des proportions alarmantes et l'on craint quelque mouvement de dévotion général. A Yorkshire 15,000 ouvriers ont abandonné le travail. A une assemblée on a décidé de ne faire aucune concession aux grévistes. A Derbyshire, deux mille mineurs sont aussi en grève.

Le divorce du roi Milan

Belgrade, 26 octobre. — Le Journal Officiel publie une lettre pastorale du métropolitain Théodosius dans laquelle il dit que dans l'exercice de son pouvoir comme chef de l'église serbe et en vertu des droits consacrés par les précédents, il dissout le mariage du roi Milan et de la reine Nathalie et le déclare nul et de nul effet.

Le roi Milan, dans une lettre adressée au métropolitain avant la publication de la lettre pastorale, après avoir fait remarquer que les lois ordinaires du pays ne s'appliquent pas au souverain qui est au-dessus d'elles, demandait au métropolitain de détourner les dangers qui menaçaient l'état et la dignité de la Serbie en dissolvant son mariage avec la reine Nathalie.

Un double assassinat

Vienne, 26 octobre.—La forêt près de Leskan Moravia, a été le théâtre d'un double meurtre. Les deux filles d'un homme qui tient un maison de jeu ont été trouvées assassinées hier en cet endroit.

Le crime a été commis d'une manière atroce. La poitrine de l'une des victimes était toute nue et le cadavre de l'autre était retenu à la terre par un pieu qui passait à travers l'abdomen avait été planté en terre. On suppose que la jalouse a été le mobile de ce crime.

UN GUET-APENS REPUBLICAIN

Dans lequel est tombé le ministre britannique à Washington

Le sentiment anglais sur la politique américaine

New-York 26 oct.—La presse est en ce moment saisi d'un prétendu scandale qui ne semble pas être scandaleux et dont l'héroïne ou plutôt la victime est lord Sackville-West, ministre britannique à Washington.

Un prétendu Anglais de naissance naturalisé citoyen des Etats-Unis et résident à Pomona, Californie, profitant de ce que son nom était connu du ministre britannique, lui a écrit en date du 4 septembre, lui demandant son opinion sur la conduite à tenir des votes anglais, pendant la prochaine campagne présidentielle.

Lord Sackville-West lui répondit comme suit :

(personnelle)

"Monsieur, J'ai reçu votre lettre du 4 courant, et je comprends la difficulté que vous éprouvez à déterminer pour qui donner votre vote.

Vous savez probablement que tout parti politique qui favoriserait actuellement la mère-patrie, perdrait de sa popularité ; c'est ce que comprend le parti actuellement au pouvoir. Ce parti, entre autres, désire encore, je crois, entreprendre des relations amicales avec la Grande Bretagne et désire aussi régler toutes les questions, avec le Canada, qui ont été ouvertes depuis le rejet du traité par une majorité républicaine au sénat.

Il faut faire la part des circonstances. Il est impossible, naturellement, de pré-

Echos de la capitale

Un nouveau conflit

Sir A. P. Caron categoriquement dément le témoignage de M. Cameron confirmé

La conférence des trésoriers

Le départ de l'hon. M. Mercier

Les espérances de Sir Sparrow Thompson

(Service spécial de L'ÉLECTEUR)

Ottawa, 26 octobre. — M. George Stewart, qui a été accusé par sir Adolphe Caron d'avoir essayé de s'acquiescer les terrains à phosphate de Leclair, public dans le Free Press de ce soir un démenti formel des accusations du ministre de la milice.

M. Stewart est un marchand de bois conservateur probe et honnête. Il y a quatre ans, il a demeuré dans le voisinage de la terre de Leclair et a été un des premiers à découvrir l'existence du phosphate sur cette terre ; mais quand il a demandé l'octroi du droit des mines, on lui a répondu que la terre appartenait à Leclair ; il a alors abandonné toutes tentatives pour l'obtenir.

Il n'a jamais essayé d'acheter la propriété de Leclair, quoiqu'en dise sir Adolphe. M. Cameron, dit-il, l'agent des Terres, est un homme droit et intègre, incapable de commettre un acte injuste en ce qui concerne une fonction bien entendue. Le rapport qu'il a fait sur la terre de Leclair est exact, honnête, juste. Autrement, il eût commis une injustice criante au détriment de Leclair.

L'honorable S. C. Wood, autrefois et pendant plusieurs années trésorier de la province d'Ontario, est arrivé à Ottawa aujourd'hui.

Il est venu donner des informations au sujet des arrangements conclus en 1882 par les ministres du Trésor de Québec, d'Ontario et du Dominion.

Les négociations pour en venir à un règlement final des comptes entre les deux provinces et le gouvernement fédéral, semblent marcher à la satisfaction de tous.

M. Wood a confirmé les prétentions de son successeur l'honorable M. Ross ; que dans l'arrangement conclu en 1882, le gouvernement a consenti de payer l'intérêt composé sur la balance due aux provinces.

Tous les points légaux qui ont rapport à l'examen des comptes seront probablement discutés par l'honorable M. Mowat et le ministre fédéral de la justice.

L'honorable M. Mercier est parti ce soir pour Montréal. Aujourd'hui, accompagné des honorables MM. Mowat, premier ministre d'Ontario, Shelyn, F. Langelier, M. P. A. M. Ross, S. C. Wood et de M. H. T. Machin, il s'est rendu au bureau de Son Excellence le gouverneur-général.

Le ministre de la justice a cassé la décision du département des douanes imposant une amende de \$4,000 à M. James Commee pour n'avoir pas rendu compte d'une cargaison de marchandises consignée à Port Arthur. Le ministre a décidé de loger une action à la Cour d'Échiquier contre M. Commee afin de lui donner l'avantage de se défendre. La cause sera instruite prochainement.

L'élection pour la révocation du règlement qui met en vigueur le Duncan Act dans le comté de Richmond, province de Québec, est fixée au 2 novembre prochain. M. Brien est l'officier-rapporteur.

On affirme que le juge King, du Nouveau-Brunswick va être promu au banc de la Cour Suprême du Canada, en remplacement de feu le juge Henry. Si la nouvelle n'est pas controuvée, le Nouveau-Brunswick se trouvera alors à avoir deux représentants au banc de la Cour Suprême, ce qui n'est pas un avantage.

Il n'y a pas de doute que ces changements sont faits dans l'espérance que le juge en chef Ritchie viendra prochainement à démettre, ce qui permettra à sir Sparrow Thompson de s'installer à sa place.

LE DEBAT DE COMPTE

Historique d'une vieille question en voie de règlement

Ottawa, 26 oct.—Voici en quelques mots l'histoire du débat de compte actuellement en voie de règlement. D'après l'Acte d'Amérique Britannique du Nord, l'ancienne province du Canada entrerait dans la confédération avec une dette officiellement reconnue de \$62,500,000, et les provinces s'engageaient à payer 50 p sur toute somme excédant cette dette qui serait assés par le gouvernement fédéral. En 1873, un ajustement eut lieu pour les quatre anciennes provinces, et il fut décidé que la dette de l'ancienne province du Canada assumée par le gouvernement central serait fixée au chiffre de \$73,000,088. Le ministre des finances à Ottawa prétendit que cette convention ne devait prendre d'effet qu'à partir du 1er juillet 1873 ; mais les deux trésoriers provinciaux prétendirent avec beaucoup plus de raison que la convention doit remonter à 1867, puisque l'est prouvé que la somme en premier lieu fixée était basée sur des calculs inexacts et que c'était évidemment l'intention du parlement de leur attribuer une dette de \$73,000,000 dès 1867.

En 1874, le parlement du Canada a passé un acte approuvant cette manière de voir. Et depuis cette date les autorités fédérales ont toujours agi suivant les conclusions mentionnées ci-dessus. Sur ses entrefaites, des arbitres furent nommés pour régler les comptes entre l'Ontario et Québec, mais leur décision ne fut confirmée qu'en 1878 par le Conseil privé.

Déjà, on a agité la question d'une conférence pour régler le conteste d'une façon définitive. Il y a eu en effet réunion des trésoriers en 1882 et deux ans plus tard, mais rien n'a été décidé. Depuis lors les négociations se poursuivent, mais ne semblent jamais devoir aboutir, lorsque M. Mercier arrivant au pouvoir, a poussé les choses avec tant de vigueur que la conférence actuelle a eu lieu. Son but est de régler : 1. les comptes de l'ancienne province du Canada avec le Dominion ; 2. ceux des provinces d'Ontario et de Québec entre elles.

Sir Leonard Tilley

Ottawa, 26 octobre.—Sir Leonard Tilley, lieutenant-gouverneur du Nouveau-Brunswick, est parti aujourd'hui d'Ottawa pour Frédéricton, via Boston.

LA CLEF DU MYSTÈRE

Pourquoi la presse bien ne dit rien du scandale Caron-Costigan

Montréal, 26 octobre. — L'Éclair contient un entrefilet qui explique le singulier silence de la presse tory sur l'affaire Caron-Costigan, mise au grand jour depuis près d'un semaine déjà :

"Nos lecteurs, dit-il, ont encore en mémoire le fameux scandale Caron-Costigan-Leclair qui a eu un grand retentissement à Ottawa et dans la province de Québec. Le Free Press d'Ontario a dévoilé, le premier, les faits scandaleux de

celte affaire et immédiatement les journaux ont emboîté le pas derrière lui. On a remarqué cependant que la presse bleue est restée muette comme une carpe à ce sujet. Aucun journal tory n'a encore osé parler de cette honte.

Le mot de l'énigme nous a été expliqué ce matin. Il est ramour, et les apparences sont là pour la confirmer, que le télégraphe a joué le soir même de la publication de ces faits, et que des messages d'Ottawa demandés à tous les journaux bleus de la province de Québec, ont été reçus par les rédacteurs de ces derniers, leur enjoignant de garder un silence absolu sur ce scandale.

Les ministres tiennent la férule haute et gare aux récalcitrants."

L'ATTENTAT DE STE-CUNEONDE

(Suite de l'enquête)

Montréal, 26.—Voici le compte-rendu de l'enquête d'hier.

ULÉRIC SAUVÉ

boucher, dépose ce qui suit : J'étais à la danse mais je n'ai pas dansé avec la défunte. J'ai toujours entendu dire que la défunte était une bonne personne. Je n'ai entendu parler de sa maladie que deux jours avant sa mort. Je n'ai vu prendre de la boisson à personne pendant la bal. Quand quelqu'un venait boire, il va au comptoir de l'hôtel.

Je ne crois pas que Bédanger était assez méchant pour maltraiter ou abuser de la défunte, ni aucun de ses amis.

Je connais bien Bédanger et Leclair mais je n'étais pas intime avec eux, je ne rôdais pas avec eux ; je les voyais à la salle de danse.

A ce moment, le président du jury demanda au coroner si le témoin a droit de faire des clincs d'œil en regardant les jurés. M. Jones répondit que ce n'est pas convenable, et se tournant vers Sauvé, lui demanda : "Est-ce vrai que vous avez fait cela ?" —Oui, je clignais de l'œil en regardant Marcolte."

Ce dernier prenant alors la parole, dit : M. le président, vous n'avez pas le droit de dire que c'est à moi que le témoin fait ces clincs d'œil.

—Je ne vous accuse pas, monsieur, je dis seulement que le témoin faisait la chose en regardant quelqu'un.

Et M. Leclair prenant la parole dit : Ce n'est pas M. le président mais le témoin qui dit que c'est à vous qu'il faisait ces clincs d'œil."

Sauvé reprit sa déposition, dit : Je n'ai jamais dit que je connaissais l'affaire. Depuis que la salle est ouverte, c'est-à-dire depuis 3 mois, la défunte n'est venue à la salle de danse que 2 fois une fois pour pratiquer la danse et une fois pour un grand bal.

LOUIS FAGUET

constable de la cité, dépose : Hier, M. Vincelleto, hôtelier, qui demeure au coin des rues Sainte-Catherine et Champlain, m'a demandé d'entrer chez lui me disant qu'il pourrait me nommer les huit individus qui avaient assailli Emma Généreux ainsi que le nom de l'hôtelier qui avait donné de la boisson à la jeune fille et l'endroit où avait eu lieu l'assaut.

Le nom de l'hôtelier était Marcolte qui tient hôtel au coin des rues Notre-Dame et Dominion. Quand les individus ont fait le coup ils ont été en venter à un nommé St-Pierre qui demeure dans la rue Lusignan, près de la voie ferrée du Grand-Tronc, que lui, s'il le veut, peut nommer le nom de ceux qui ont commis l'assaut. D'après les renseignements que j'ai obtenus, l'assaut a été commis dans le grenier à foin chez Marcolte, hôtelier.

Ici Marcolte dit que le constable rapporte des choses qu'il n'a pas vues mais qu'il entend dire, et que l'on n'a pas besoin d'écouter les on-dit, qui ne sont pas une preuve.

Mais M. le coroner déclare que le témoin n'affirme rien non plus comme étant certain, mais seulement que M. Vincelleto lui a dit cela ; et l'ordonne au témoin de continuer.

Faguet continue : On m'a dit aussi que les jeunes gens qui ont commis l'assaut se sont assemblés chez Marcolte, hôtelier, dimanche dernier ou le dimanche avant, et que là, ils ont juré qu'ils feraient tout ce qu'ils pourraient pour arrêter, quand même il leur serait pendu, jamais ils ne se déclareraient.

M. Marcolte dit alors : "Des francs-maçons !" Et le témoin continue : ils ont fait serment qu'aucun d'eux ne déclarerait qui étaient ses complices.

Une bombe serait tombée dans la chambre des jurés qu'elle n'aurait pas produit un autre effet que la déclaration de Faguet. Un silence de mort régna et l'on aurait pu entendre courir une souris.

Après ce témoignage, on a annoncé que la police était allée chercher Saint-Pierre, l'homme qui savait tout.

Les jurés ont, en attendant, la permission d'aller dans les autres salles et de causer.

Des groupes se forment et l'on se chuchote à l'oreille les impressions du moment. C'est alors que l'un des jurés a dit à notre reporter, en présence de deux jurés et d'un autre homme qu'il pouvait déclarer sous serment que le juré Marcolte lui avait parlé ainsi :

"Quand même j'ai dépendu tout ce que j'ai, je les clairaierai" en parlant des accusés.

Deux autres jurés ont déclaré que Marcolte avait parlé devant eux à peu près dans le même sens : que les accusés étaient d'honnêtes gens et qu'il ferait tout en son pouvoir pour les sauver.

On remarquera que la conduite de ce juré est des plus singulières depuis le commencement de l'enquête.

II. ST-PIERRE

Enfin, le précieux témoin, Hector St-Pierre, demeurant avec ses parents, au No 210 de la rue Barré, arrive en compagnie de Trempe et Gladu.

Les jurés ne se font pas prier pour entrer.

M. le coroner récite la formule solennelle du serment, St-Pierre baise le livre et dans un religieux et profond silence, ce témoin déclare qu'il... se n'est pas content absolument rien... si ce n'est ce qu'il a appris par la voix des journaux et ce qu'il a entendu répéter par les autres. Il ne connaissait même pas Bédanger et Leclair pour leur parler.

L'enquête dans l'affaire de Sainte-Cunéonde a été reprise cet avant-midi à la morgue, à 10 heures.

Le premier témoin appelé est

MME VVE PELLETIER

Elle déclare ne rien savoir personnellement, mais a su par un nommé Quévillon que Bédanger avait dit qu'il était content que la fille fut morte et qu'il en était débarrassé.

ALPHONSE QUEVILLON appelé comme témoin, dit qu'il demeure chez Mme Pelletier, mais nie lui avoir dit cela. Tout ce qu'il sait, il l'a appris par les journaux.

J. B. VINCELLETTE

hôtelier de la rue Champlain, qu'on dit connaître toute la bande, raconte

que tout ce qu'il a dit au constable Faguet, il l'a su d'un nommé Larin. Il ne connaît rien personnellement.

ETIENNE BOUCHIER

demeure dans la même cour que Marcolte. Même quand la grande porte est fermée, dit-il, il se fait d'entrer dans la cour par sa porte privée qui ne ferme pas juste, étant renflée (j)

L'enquête s'ajourne jusqu'à 2 hrs, cet après-midi.

A deux heures on procède à l'examen de E. Boucher, A. Mérian, et Z. Gauthier. Leurs témoignages ne contiennent rien d'important, car ils disent qu'ils ne savent rien personnellement. Les détectives Trempe et Gladu sont ensuite interrogés et se retirent. L'enquête se continue à huis-clos.

Nouvelles Locales

—Nous regrettons infiniment d'être obligé de remettre à lundi la publication d'une correspondance d'un de nos amis, vu la surabondance des matières de première importance.

Leçons de chant

Le professeur français Paul Garrigue dont les succès ont été si grands l'hiver dernier, sera de retour à Québec le 1er novembre, et reprendra immédiatement ses leçons de chant. Les personnes désireuses de s'assurer ses services sont priées de se faire inscrire avant cette date, chez l'éditeur de musique Arthur Lavigne.

Perdu

Sur la Terrasse hier vers midi, un capot ; celui qui le rapportera à l'École Normale sera généreusement récompensé.

Conseil de ville

26 octobre, 1888.

Etaient présents : MM. les échevins et conseillers Hearn, Rhéaume, McGreevy, Kaine, L. J. Demers, Duquet, Carrel, Chambers, Chouinard, Gagnon, Barbeau, Bilodeau, Rinfret et McWilliam.

En l'absence du maire, M. l'échevin Hearn est appelé au fauteuil.

Après lecture de lettres et requêtes on passe à l'ordre du jour.

Le 583ème rapport du comité du feu, approuvant le 578ème rapport du même comité, en réponse à la lettre de M. Dorval, est adopté, sur division après une assez longue discussion.

Présenté ensuite le 583ème rapport du même comité, en réponse à la lettre de MM. N. Chouinard et autres, demandant à la corporation se propose de payer le salaire du chef de la brigade et des six hommes qui l'ont accompagné à Montréal, pendant leur absence de 60 jours en cette dernière ville où ils étaient allés pour faire l'esai de l'échelle de sauvetage Dorval. Le rapport dit qu'il n'a pu être refusé le paiement du salaire de ces hommes, attendu qu'ils ont laissé leur poste et se sont absentés avec la permission du maire.

M. Duquet propose, secondé par M. Demers, que ce rapport ne soit pas adopté à présent, mais qu'il soit remis à la prochaine séance, vu l'absence du maire. Après quelque discussion, cette motion est adoptée.

Présenté le 584ème rapport du même comité (proté de M. Duquet, forgeron, entrepreneur pour ouvrages en fer).

L'adoption de ce rapport est remis sur division, à la prochaine séance, afin qu'il soit soumis aux avocats de la corporation.

L'adoption du 765ème rapport du comité des chemins, recommandant le paiement de la somme de \$250 à M. Mamondin, en plein règlement de toutes réclamations, pour dommages causés à sa propriété par éroulement d'un mur, est remise à la prochaine séance.

Les 764 et 766ème rapports du même comité, qui devaient être présentés ce soir, ne sont pas pris en considération.

Il est ensuite fait lecture du règlement pour prolonger les rues d'Artillerie et Ste-Julie, jusqu'à l'avenue Dufferin. Ce règlement est adopté unanimement sans discussion.

Plusieurs motions sont présentées, après quoi le conseil s'ajourne à lundi prochain.

Mécanisme de bêtes à cornes

Une véritable hécatombe de bêtes à cornes a eu lieu vers dix heures jeudi soir sur le chemin de fer Pacifique Canadien, à environ deux milles de cette ville.

Cette voie ferrée traverse une terre appartenant à M. Sample et dont la partie sud-est est pâturage où le laitier Michel Tardif, demeurant rue St-Valier, à St-Sauveur, a ses vaches. De chaque côté des rails est une clôture dans laquelle est pratiqué un passage fermé par une barrière.

On suppose avec raison que quelque chasseur aura commis l'imprudence d'ouvrir la barrière du pâturage pour passer et de ne pas la refermer. Toujours est-il que les treize vaches qui passaient sont sorties et se sont mises à errer à l'aventure sur la voie ferrée. Trois d'entre elles ont été broyées et deux autres ont été légèrement blessées soit par le convoi qui arrive de l'ouest à dix heures ou par celui qui part de Québec trois minutes plus tard.

M. Verret a été informé de l'accident une heure après, et il a constaté que la barrière ne pouvait avoir été ouverte par ses vaches, car dans ce cas elle aurait été poussée en dehors de la clôture. L'imprudence de ceux qui sont passés là lui coûte \$160.

Cimetière St-Sauveur

On va commencer ces jours-ci l'érection du chemin de croix du cimetière St-Sauveur. L'entreprise vient d'être adjugée à H. M. Stephens, menuisier, qui a confié la maçonnerie à M. Augusto Perron, et les croix en fer à M. F. Larberge. Les travaux doivent être terminés au mois de juin prochain.

La tempête de neige

La tempête de neige que nous avons vue avant hier a sévi sur la plus grande partie de la province. A Trois-Rivières la tempête s'est continuée jusqu'à trois heures de l'après-midi. Le vapeur Trois Rivières a quitté Québec à l'heure du jour et a navigué avec beaucoup de peine jusqu'au Grand-Nord où le temps s'est mis au beau. Cette tempête a causé un retard de trois heures au vapeur "Montréal."

Une nouvelle épicerie

Le public apprendra avec plaisir que M. Joseph Beauré vient d'ouvrir un magasin d'épicerie, coin des rues Saint-Valier et Saint-Joseph. Cette épicerie de première classe va être d'un grand avantage pour les gens de St. Sauveur, et la campagne, vu qu'elle est à proximité. Nui doute qu'ils sauront récompenser les efforts qu'a faits M. Beauré pour doter St. Sauveur d'une nouvelle épicerie.

Les vins et liqueurs sont de première qualité et les tabacs et cigares de meilleure marque, en gros et en détail.

Le public en général est aussi invité à aller faire ses achats au nouveau magasin.

SOUSSIONS

DANS L'AFFAIRE DE

LEGENDE & LEBLANC

KAMOURASKA, FAILLI

AVIS est donné que des soumissions seront reçues au Bureau du sousigné, jusqu'à

VENDREDI, le 2 NOVEMBRE 1888, à 5 hrs. P. M.

pour l'achat de l'actif appartenant à cette succession et composé comme suit :

Table with 2 columns: Description of assets and their values. Items include Fonds de commerce, Marchandises sèches, Epicerie, Quincaillerie, Vaisselle, Ameublement, Livres de crédit et billets.

Les soumissions peuvent être faites pour le tout en bloc, ou pour le stock et ameublement ensemble, et les crédits séparément.

Conditions : Comptant, ou dans le cas d'une offre à terme, le tout garanti. Le fonds de commerce pourra être examiné à Kamouraska, mardi, 30 octobre. L'inventaire et la liste des crédits sont déposés à mon bureau où ils peuvent être examinés.

Le sousigné ne s'engage pas à accepter la plus haute ni aucune soumission.

HENRY A. BEDARD, Curateur.

BUREAU : COIN DES RUES NOTRE-DAME ET LAMONTAGNE, QUÉBEC

LA DÉCÈS DE M. L'IMPRESO

DEBATS

RIAIS & FEMOND

RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH

Un nombre incroyablement de personnes se portent en foule et se disputent l'avantage dans le choix des marchandises qui sont réduites à des prix qui font la terreur des autres marchands.

Cette semaine, ce sont des étoffes à manteaux et à pardessus, ainsi que les tweeds qui se font dévorer.

ED. N. BLAIS & CIE

RUE DE LA COURONNE, ST-ROCH

RECEPTION

D'OUVRAGES D'ART

Cette exposition est donnée afin de procurer l'avantage d'examiner une grande variété d'ouvrage à l'aiguille, comprenant les points les plus nouveaux et les nuances les plus variées.

Les objets en vue consistant en des portières, garnitures de lits, écrans, initiations de peintures à l'eau, banquettes, oreillers de sofa, etc., exécutés en soie, araxene, chenille, bouillon, etc.

Les personnes qui s'occupent de l'exposition donneront avec beaucoup de plaisir toutes les explications demandées et montreront comme les ouvrages se font facilement.

L'EXPOSITION EST GRATUITE

L'EXPOSITION AURA LIEU LE 31 COURANT ET LES 1er, 2 ET 3 NOVEMBRE